

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Libertés et sécurité en temps de pandémie

Poullet, Yves; Ruffo de Bonneval de la Fare des Comtes de Sinopoli de Calabre, Marie-Des-Neiges

Publication date:
2020

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Poullet, Y & Ruffo de Bonneval de la Fare des Comtes de Sinopoli de Calabre, M-D-N 2020, 'Libertés et sécurité en temps de pandémie', pp. ?.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

« Libertés et sécurité en temps de pandémie »

Yves Poulet, Marie-des-Neiges Ruffo de Calabre, Jessica Lombard, membres d'ETHICS de l'Université catholique de Lille.

« Durant la pandémie, le numérique s'est révélé un outil précieux pour assurer une continuité de la vie professionnelle, de l'éducation, de la vie familiale et amicale, et maintenant pour détecter d'éventuelles contaminations à l'aide d'applications de traçage. Un rapide tour du monde des technologies utilisées durant cette pandémie laisse apparaître des réponses variées dont certaines paraissent préférables à d'autres. Le choix de l'une ou de l'autre est explicable tant par la possibilité pratique de la mettre en place, que par l'exigence d'efficacité, et par la culture

d'un respect de l'autorité gouvernementale et de la collectivité propre à chaque nation.

Benjamin Franklin aurait affirmé « qu'un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux ». Pour paraphraser ce père fondateur d'une des premières démocraties modernes, demandons-nous si et comment le sacrifice indispensable et présent de nos libertés pour assurer une plus grande sécurité sanitaire peut encore préserver les deux ?

En temps de pandémie, l'adoption des mesures de confinement imposées par la plupart des gouvernements limite la liberté de circulation. Elle s'explique à la lumière de théories utilitaristes, pour qui la seule res-

triction étatique de nos libertés acceptables était précisément celle motivée par la sécurité de nos concitoyens. La restriction des libertés des populations en situation de pandémie serait donc légitime dans la mesure où elle assure la sécurité d'autrui, et non pas pour assurer « leur propre bien ».

La restriction des libertés des populations légitime ?

Cependant, tandis que nous expérimentons ces restrictions et surveillons, comment pouvons-nous encore nous considérer comme des citoyens « libres » d'une démocratie plutôt que d'un régime autoritaire ?



Yves Poulet et Marie-des-Neiges Ruffo.
PHOTO : CAPTURE DESPAIN

Peut-être accédons-nous à un troisième âge de la liberté, celui de la pandémie de Covid-19 ? Aujourd'hui, la liberté ne serait ni celle de la participation politique des « Anciens » ni celle des « Modernes », marquée par le repli sur ses intérêts privés. La « liberté en temps de pandémie » demeure certes marquée par ce repli sur la sphère privée, mais elle est novatrice

en ce que ces centres d'intérêt privés, pour être exercés, nécessitent le numérique, engendrant ainsi une forme nouvelle d'inégalité sociale. Avec la pandémie, on découvre que l'accès au numérique est une condition indispensable pour demeurer un citoyen, avoir accès à la culture, à l'éducation, ou simplement imprimer un formulaire de sortie.

Si la liberté de mouvement se paie au prix de la vie privée en temps de pandémie, assurons-nous que la facture ne soit pas trop lourde et, au-delà, ne devienne un impôt perpétuel. Nos autorités devraient opérer un juste équilibre entre nos libertés individuelles, d'une part, et l'intérêt général ou celui d'autrui, d'autre part. Affirmer les libertés individuelles sans prendre en compte l'impact de nos comporte-

ments sur autrui et sur l'intérêt général économique, social et démocratique n'aurait pas de sens. La défense de la vie privée doit prendre nécessairement en considération que l'homme est un être social, qu'il porte en soi tant le souci de lui-même que de l'autre. La dimension sociale de l'individu justifie la restriction des libertés, celle de circulation, celle de regroupement, mais il importe que ces restrictions, même ordonnées à la hâte, trouvent un fondement légal, soient motivées et proportionnées et surtout soient l'objet d'un minimum de consensus bien au-delà des seuls experts. >>>

Ce texte et d'autres points de vue sont à lire dans l'édition de juin de la revue *Études*.

« L'électricité solaire, pilier énergétique de la résilience du monde d'après »

Antoine Huard, président de France Territoire Solaire.

« La déflagration mondiale causée par le Covid-19 révèle une vulnérabilité systémique dont nous ne soupçonnions pas l'ampleur. Ce simple virus de quelques nanomètres, en interrompant la marche du monde, nous ouvre les yeux sur notre fragilité et nous confronte à l'urgence de repenser notre résilience collective pour se préparer aux crises futures, notamment climatiques.

Rebâtir cette résilience nécessitera des mutations profondes. La « **relocalisation des activités stratégiques** » évoquée par le président Emmanuel Macron en est l'exemple le plus immédiat. L'enjeu sera de décliner ces évolutions dans tous les domaines (sanitaire, économique, financier, industriel, social...) pour mener conjointement la reconstruction de notre résilience et la réduction de nos émissions de CO₂.

En France, ce projet se heurte à une difficulté majeure : notre dépendance énergétique. Nous importons le

pétrole indispensable à notre mobilité, le gaz essentiel dans tant de nos usages domestiques ou industriels, et l'uranium qui sert de combustible à nos centrales nucléaires, dont les chaudières Alstom sont désormais sous pavillon américain. Ces facteurs de risques sont autant de brèches qu'il devient primordial de colmater. Domaine stratégique par excellence, vital au fonctionnement de nos sociétés et incontournable sur la question climatique, le secteur de l'énergie doit accomplir cette mutation en priorité.

Signe encourageant, le modèle traditionnel de production électrique reposant exclusivement sur des installations centralisées, est d'ores et déjà profondément transformé par l'irruption des énergies renouvelables, et notamment de l'énergie photovoltaïque. Produite par des installations automatisées, digitalisées, décentralisées, foisonnantes et implantées dans les territoires au plus près des besoins, l'énergie solaire semble avoir été inventée pour répondre à cet enjeu de résilience. Elle est

un puissant vecteur de réduction de nos émissions de CO₂ : comme le rappelle RTE (1) et comme le démontre une récente étude (2), chaque nouveau kilowattheure solaire rajouté dans notre mix électrique, se substitue surtout à des sources thermiques (charbon, gaz) en Europe.

Faire de la France un leader mondial de l'énergie solaire

En misant sur le solaire, la France pourrait se doter d'une véritable indépendance énergétique. Certes, dans ce domaine comme dans tant d'autres, des erreurs ont été commises et nous avons laissé l'Asie prendre de l'avance en matière de production industrielle. Mais tout comme pour les masques et le gel, la relocalisation de cette production est possible car nous disposons de l'expertise et des matières premières nécessaires. Loin de se limiter aux panneaux, la chaîne de valeur du solaire mobilise d'autres secteurs de pointe com-



PHOTO : iStockphoto

ce et leur dynamisme économique, faire de la France un leader mondial de l'énergie solaire, accompagner le développement des véhicules électriques et saisir cette chance inespérée de réduire nos émissions de CO₂. Selon l'économiste Christian de Perthuis, « **2019 va constituer le pic d'émissions mondial car la crise sanitaire sera, à moyen terme, un vecteur d'accélération des transformations structurelles des économies** ». Le futur plan de relance est l'occasion historique d'y parvenir : ne la laissons pas passer! >>>

(1) Étude publiée rte-france.com
(2) Étude réalisée par Artelys et I Care & Consult : observatoire-energie-photovoltaïque.com

me le stockage ou les réseaux intelligents, et représente déjà environ 20 000 emplois non délocalisables sur tout le territoire.

Face à une crise d'une telle ampleur, la mobilisation doit être totale pour doter nos territoires des infrastructures qui assureront leur résilien-

Cosignataires par ordre alphabétique : Yvan Bonnassieux, directeur du LPICM de l'École polytechnique ; Daniel Bour, président de Générale du Solaire ; Laetitia Brottier, cofondatrice de DualSun ; Leah Charpentier, directrice des affaires publiques (Europe) de First Solar ; Hadrien Clé-

ment, directeur général d'Orion Solaire ; Michaël Coudyser, directeur général de Corsica Sole ; Paul-François Croisille, COO de Neoen ; Louis de Gaulle, associé fondateur du cabinet De Gaulle Fleurance & Associés ; Bernard Drevillon, professeur associé à l'École polytechnique ; Nicolas Juffrain, président de Ténergie ; André Joffre, fondateur de Tecsol ; Pierre Yves Le Borgn', président de France Avenir Solaire ; Maud Lelièvre, déléguée générale des Eco Maires ; Daniel Lincot, directeur de recherche et médaille d'argent du CNRS ; Richard Loyer, délégué général d'Enerplan ; Pierre-Antoine Machelon, CIO Energy Transition d'Eiffel Investment Group ; Anders Marcus, président de Coruscant Développement - Groupe Obton ; Guillaume Neveux, directeur associé d'I Care & Consult ; Antoine Nogier, président de Sun'R ; Sylvie Perrin, présidente de La Plateforme Verte ; Damien Ricordeau, président de Finergreen ; Nicolas Rochon, président de RGreen Invest ; Laure Verhaeghe, cofondatrice de Lendosphere



Carrefour Hypermarchés SAS au capital de 6 922 200 euros - Siège social : 1, rue Jean-Memor - ZAE Saint-Gabriel - 91002 Évry - 461 921 535 RCS Évry

Partenaire de votre budget et de nos producteurs français



PRIX COÛTANT

Chez Carrefour, nous continuons plus que jamais de soutenir nos partenaires français et votre budget. Ainsi chaque semaine, nous vous proposons des produits frais, français, à prix coûtant. Cette semaine, réglez-vous avec des **courgettes gorgées de soleil 100% origine France** et soutenez, vous aussi, les producteurs français.



LE KILO DE COURGETTES

Catégorie 1, Calibre 14/21. Offre valable du jeudi 4 au dimanche 7 juin. Disponible en drive. Promotions et Prime Marché non applicables. Retrouvez toutes les informations et tous nos engagements sur carrefour.fr